

Chapitre Troisième.

LES INSCRIPTIONS CONSULAIRES (1).

LES inscriptions datées sont, pour la chronologie des catacombes, un criterium beaucoup plus sûr que tous les caractères dont nous avons parlé précédemment.

Les indications chronologiques des Papes et des évêques sont les seules vraiment chrétiennes. Mais on ne les trouve qu'à l'époque de la paix, et même elles sont rares dans les premières années. Au IV^e siècle, nous en avons seulement trois ou quatre sur les inscriptions funéraires :

SVB LIBERIO episcopo
SVB DAMASO EPISCOPO (2)

et quelques-unes sur les inscriptions monumentales :

SALBO LEONE EPISCOPO
SALVO SIRICIO EPISCOPO ECCLESIAE SANCTAE

Ce mot « Salvo » indiquait un pape vivant. D'autres fois on se sert de l'expression « Temporibus » :

TEMPORIBVS SANCTI INNOCENTII EPISCOPI (3)

Les inscriptions métriques n'ont pas de formule fixe ; celle de la mosaïque de Ste-Sabine commence ainsi :

Culmen Apostolicum cum Coelestinus haberet,
Primus et in toto fulgeret Episcopus orbe... (4)

Plus rare encore est l'indication des évêques dans les provinces et les villes. Une inscription de Parenzo (VI^e siècle)

1. Cf. de Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae saeculo VII^o antiquiores*, t. I, 1861.
2. Cf. de Rossi, *Inscript.*, t. I, n. 139, 190. Tout récemment on a aussi trouvé l'indication SVB IVLIO A(NTISTITE).
3. Innocent I^{er} (402-417). L'inscription est à St-Sébastien.
4. Célestin I^{er} (423-432).

mentionne le nom de l'évêque du lieu : EVPHRASIVS ANTISTES TEMPORIBVS SVIS ANNUM AGENS XI. Mais on ne connaît que peu d'exemples analogues.

Le plus souvent les chrétiens employaient, comme les païens, la date consulaire. On en trouve, il est vrai, très peu dans les inscriptions sépulcrales antérieures au III^e siècle. Si elles sont ensuite plus nombreuses, il n'en faut pas chercher la raison dans la paix dont l'Église put jouir à cette époque, car il y eut aussi au II^e et au III^e siècle des périodes de tranquillité, et d'autre part nous avons des inscriptions de temps de Dioclétien qui portent des dates consulaires :

CATILIAE INPACE FILIE
DVLCISSIME INGENVA
MATER FECIT · D ·
P · VIII · K · IVL · DIO
CLETIANO · III · ET MAXI
MIANO · II

(An. 287.)

(Cim. de St-Hippolyte. — *Mus. Lat.*, IV, 5.)

VIBIVS · FIMVS · R · VII · KAL · SEP
DIC · III · ET · MAX · COS ·

(Cim. de Calixte. — An. 296.) (1)

C'est plutôt que les païens eux-mêmes ne faisaient pas alors un usage habituel de ces dates dans les inscriptions funéraires : les chrétiens ont suivi la coutume générale. Du I^{er} siècle, on a jusqu'ici une seule inscription consulaire, avec la date du consulat de Vespasien (71) :

VG · VESPASIANO · III · COS
IAN

(*Mus. Lat.*, IV, 1.)

1. Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 22-23.

Du II^e siècle, on n'a reconnu dans les catacombes que deux inscriptions consulaires, gravées sur la chaux des tombeaux ; toutes deux proviennent d'un cimetière de la voie d'Ostie, où elles furent copiées par Boldetti (1) :

anN · XXX · SVRA ET SENEC · COSS

(An. 107).

SERVILIA · ANNORVM XIII

PIS · ET · BOL · COSS

(An. 111).

Au III^e siècle, il y en a un plus grand nombre ; le Musée de Latran en possède des années 238, 273, 279, 290, 298. A partir du IV^e siècle, les inscriptions chrétiennes datées sont très nombreuses.

⊕ ASELLVS ET LEA PRISCO PATRI BE///
⊕ QVI BIXIT ANNIS LXIV MENSIII

IN SIGNO ⊕

V · K · OCT · D BASSO ET///

(An. 331).

(Cim. de Ste-Agnès. — *Mus. Lat.*, IV, 11.)

Il y a une distinction à faire entre les dates de la ville de Rome et les dates des provinces. A Rome, on note seulement les noms des consuls. Dans les provinces, on y ajoute quelquefois le nom des gouverneurs. Parfois à Rome on a aussi mentionné l'empereur ; une inscription grecque, se rapportant à une époque où le gouvernement avait été troublé, et l'ordre des consuls interrompu (307), porte le nom de Maxence : *Ἐπὶ Μαξεντίω*.

Les inscriptions chrétiennes de ce genre ne laissent soupçonner aucun esprit de parti : elles nomment, s'ils ont été consuls, les usurpateurs comme les empereurs légitimes, les princes persécuteurs aussi bien que les empereurs favorables au christianisme. On a même employé, ce qui peut sembler

1. *Osservazioni*, p. 69, 78.

étrange, l'épithète de « Divus ». Il est certain que ce qualificatif avait primitivement une relation avec le culte idolâtrique. Aussi les chrétiens ne s'en servent-ils pas jusqu'à Constantin. Mais ensuite « Divus » devint synonyme de « Bonae memoriae, Sanctae memoriae ». Et nous voyons Atalaric, un prince chrétien, le donner à son père Théodoric, qui l'était aussi : « Theodorico divae memoriae ».

Tandis qu'à Rome on avait l'ère de la fondation de la ville, « anno ab Urbe condita », dans certaines provinces, l'ère partait de l'époque de la domination romaine, « era provincialis ». La célèbre inscription d'Alexandre, en partie copiée sur celle d'Abercius, est datée suivant l'ère phrygienne qui partait de la réorganisation de la province d'Asie (84 av. J. C.). En Égypte, il y eut une ère particulière aux chrétiens, l'ère des martyrs, commencée avec le règne de Dioclétien (283).

Les consuls étaient ordinaires, « ordinarii », ou subrogés, « suffecti ». Les premiers entraient en charge le 1^{er} janvier ; ils étaient remplacés par les seconds, en cas de mort ou de démission. Les inscriptions chrétiennes, comme les fastes consulaires, portent seulement le nom des consuls ordinaires ; les inscriptions païennes mentionnent parfois les consuls subrogés. On a dit qu'après Constantin il n'y eut plus de consuls subrogés. C'est une erreur. Il y en eut encore au IV^e et au V^e siècle. Si un consul subrogé venait à donner sa démission, un autre prenait sa place, de sorte qu'il pouvait y en avoir plusieurs dans la même année. Les consuls ordinaires donnaient toujours leur nom à l'année ; c'est par suite de fausses interprétations qu'on a attribué le même rôle à de prétendus consuls subrogés.

Le chiffre placé après les noms des consuls marque le nombre de fois qu'ils avaient reçu ce titre. Il est très rare de trouver le nom de la dignité consulaire écrit en toutes lettres ; on l'abrège en COS, COSS, CONS, CONSS.

⊕ IANVARA IN PACE DEPOSITA · XI · KAL SEPT
⊕ CL · ANTONIO ET FL · SYAGRIO CONSS · ⊕

(An. 382. — *Mus. Lat.*, V, 26.)

Les inscriptions consulaires nous gardent quelquefois le souvenir des événements politiques contemporains, des usurpations, etc. L'an 307, après l'usurpation de Maxence, il y eut un bouleversement dans l'ordre des consulats; on inventa alors une formule nouvelle, en répétant les noms des consuls de 306, Constance Chlore et Maximien, qu'on faisait suivre de la mention POST SEXTVM CONSVLATVM, ou tout simplement POST SEXTVM, parce que ces deux empereurs avaient été alors consuls pour la 6^e fois.

STAB DVLCIS
ESES S
ID DECE M POSTVI

(Cim. des Sts-Pierre et Marcellin. — *Mus. Lat.*, IV, 9.)

De même l'an 346 fut indiqué, non par des consuls ordinaires, mais par le POST CONSVLATVM AMANTII ET ALBINI, parce que le nom des empereurs, consuls cette année-là, n'avait pas été promulgué. En 350, Magnence s'étant emparé de la dignité impériale après la mort de Constant, on dit aussi, pour ne pas nommer l'usurpateur, POST CONSVLATVM LIMENII ET CATVLLINI.

Vers la fin du IV^e siècle, on emploie fréquemment pour les empereurs consuls la formule: D (Domino) N (Nostro) COS, ou s'ils sont deux: DD NN CONSS.

HIC POSITA EST ANIMA DVLCES
INNOCA SAPIENS ET PVLGRA NOMINE

QVIRIACE QVE VIXIT ANNOS. III. M. III. D. VIII.

DP. IN PACE. III. ID. IAN. CONSS. DN. TEVDOSIO AVG. II

ET MEROBAVDE. VC. III.

(An. 388. — *Mus. Lat.*, V, 31.)

En 395, l'Empire partagé, on partagea aussi le consulat: il y eut les consuls d'Orient et ceux d'Occident. Très souvent dans les inscriptions occidentales un seul consul est nommé. Ainsi en 399, l'Occident ne reconnut pas Eutrope, favori d'Arcadius, élu par lui consul d'Orient, et mentionna seulement Théodore choisi par Honorius: FLAVIO MAGNO THEODORO COS. Sa formule est amplifiée, sans doute afin de suppléer à l'autre nom absent. De même, en 404, Honorius est seul mentionné:

DEPOSITA CONSTANTIA. VI. KA
L. IVLIAH HONORIO AVG. VI
CONSULE DIE DOMINI
CA QVAE VIXIT ANNOS PL
VS MINVS SEXAGINTA BE
NEMERENTI IN PACE



(An. 404.)

(Cimetière de St-Sébastien. — *Mus. Lat.*, IV, 27.)

Toutefois les deux consuls étaient souvent reconnus. Mais comme la promulgation des deux noms n'était pas faite partout en même temps, il arrivait qu'on ajoutât au nom du consul connu la mention qui se lit dans une inscription de Milan: ET EO QVI DE ORIENTE FVERIT NVNTIATVS.

///RINL. EX///

///RGITIONV///

QVI EST DEPOSITVS DIE. IIII. KAL///

OCTOBR. CONSVLATV D///

HONORII XII ET THEODOS///

VIII AVGVSTORVM

ET IVGALIS, EIVS SAVRA INL. F. SIM.///

QVIESCIT QVI EST DEP. PRID. KL. MART.///

FESTO VC CONS. ET QVI DE ORIENTE FV///

NVNTIATVS

(An. 418 et 439.)

Théodoric, après sa conquête (493), nomme lui-même des consuls en Occident, et jusqu'à l'époque de la guerre gothique (535), les inscriptions ne mentionnent qu'un nom de consul. Mais après la venue de Bélisaire en Italie, on reconnaît de nouveau le consul d'Orient. Le nom de Bélisaire lui-même est cité plusieurs fois.

+ HIC REQVIESCIT IN PACE IOHANNIS V̄H
OLOGRAFVS PROPINE ISIDORI QVI VIX
ANN · PLVS M̄ XLV DEP̄ · X KALEN̄ · IVNIA
CONSVLATV VILISARI V̄C̄ .

(An. 535.)

(Crypt. Vat. — *M. L.*, XII, 29) (1).

Sous le règne de Justinien, les documents publics portent presque toujours le nom de l'empereur. Basile (541) fut le dernier simple particulier revêtu de la dignité consulaire ; on data ensuite au moyen de la formule : « post consulatum Basilii ». Cette dignité persista chez les empereurs byzantins, mais non d'une manière régulière. L'inscription de la colonne de Phocas indique ainsi l'an 608 : POST CONSVLATVM PIETATIS EIVS ANNO V. C'est une des dernières mentions de consul.

A la fin du VI^e siècle, on commence à donner les noms des rois barbares. L'indication de l'ère chrétienne ne se trouve qu'au VIII^e siècle, bien qu'elle ait été introduite dès le VI^e par Denys le Petit.

Il faut remarquer quelques variantes des expressions ordinaires mentionnées jusqu'ici. La formule N** COS fut remplacée, au IV^e siècle, par CONSVLATV N** ; le post-consulat, désigné par l'abréviation PC. Le nom de l'empereur fut suivi de la mention AVG ; quand il y avait plusieurs empereurs, on disait AVG DD NN ou AVGGG DDD NNN ; au V^e siècle, on écrivit AAVVGG. Au VI^e siècle, on ajoute à ce titre le qualificatif PP (« Perpetuus »).

Les *Fastes consulaires* nous font connaître le rapport des

1. Cf. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, p. 62.

dates consulaires avec l'ère de Rome. Il y eut plusieurs documents de ce genre. Les premiers furent les *Fastes Capitolins*, commencés sous Auguste, vers l'an 724, et abandonnés après l'an 12 de l'ère chrétienne. Ils avaient été placés sur les murs de la maison du grand Pontife, sur la voie Sacrée. C'est près de là qu'on en a trouvé les fragments. Ils sont sans utilité pour l'archéologie chrétienne, aussi bien que les *Fastes des Collèges sacerdotaux et funéraires*, qui vont jusqu'à la fin du III^e siècle.

Parmi les *Fastes* postérieurs, les plus importants sont : les *Fastes philocaliens*, contenant la liste des préfets de Rome et des consuls de 254 à 354 ; — les *Fastes du Canon de la Pâque*, occasionnés par la question de la célébration de la Pâque, qui donnent les noms des consuls de 312 à 412 ; — la *Chronique de S. Athanase*, extraite de la traduction syriaque de ses lettres, publiée par Cureton (1848), et traduite par le Cal Mai ; — le *Catalogue des fastes consulaires*, dans le ms. 2077 du fonds de la reine Christine au Vatican, qui donne les consuls de 354 à 398, et les consuls de l'Occident jusqu'à 437, avec quelques lacunes. Les *Fastes* de S. Prosper d'Aquitaine vont jusqu'à 455 ; ceux d'Idace, évêque en Galicie, jusqu'à 468 (1) ; les *Fastes consulaires de Vérone*, de 439 à 486 ; la *Chronique* de Cassiodore, secrétaire de Théodoric, jusqu'à 559. Les *Fastes* orientaux sont de peu d'utilité pour les inscriptions romaines.

Les inscriptions consulaires antérieures à 410 sont peu fréquentes dans les cimetières à la surface du sol ; après cette date, elles le sont beaucoup plus. Réciproquement, après la même date on voit rarement des inscriptions consulaires dans les cimetières souterrains. Une seule a été constatée par de Rossi à St-Pancrace : elle est de l'an 454 ; mais elle constitue une vraie exception. On en a cependant récemment trouvé quelques autres.

En résumé, on peut, avec de Rossi, tirer de l'étude chronologique des inscriptions chrétiennes les règles suivantes :

1. *P. L.*, t. LXXIV, col. 703 sq.

Les plus anciennes sont les plus simples et les mieux gravées ;

Les formules d'acclamation : VIVAS IN DEO, PAX TECVM, PAX TIBI, sont de l'époque la plus ancienne ; — les formules DEPOSITVS, DEPOSITIO, de l'époque moyenne ; — les formules HIC IACET, HIC POSITVS EST, de la fin du IV^e siècle ; — les formules d'éloge : MIRAE BONITATIS, INCOMPARABILI, etc., de la fin du IV^e siècle, et surtout du V^e ;

Les inscriptions les plus anciennes mentionnent le « prænomen », le « gentilitium » et le « cognomen » : c'est la manière classique ; — plus tard on ne met plus le « prænomen » ; — à la fin du IV^e siècle, on cite seulement le « cognomen », souvent des noms nouveaux de formation chrétienne, comme Martyrius, Paschasius, Adeodatus, Evangelius, Johannes, Beatus ; quelquefois des noms exprimant un sentiment d'humilité : Projecticius, Fimus, Stercorius, etc., qu'on trouve employés même au III^e siècle.

Les noms Fides, Spes, qu'on lit dans des inscriptions très anciennes, à Priscille par exemple, sont des surnoms plutôt que de vrais noms (1).

Il ne sera pas inutile de compléter ces principes généraux par la liste des consuls dont les noms se retrouvent dans les inscriptions chrétiennes publiées par de Rossi (2). Ce sont les dates qui se rencontrent le plus fréquemment ; il est facile

1. Il y aurait une étude intéressante à faire sur les noms symboliques que se donnaient les premiers chrétiens. « On voit quelques-uns d'entre eux prendre des noms injurieux, bas, presque dégoûtants, comme protestation contre l'orgueil antique. Un autre sentiment ne peut expliquer le choix de certains vocables, qui se lisent sur d'assez nombreuses tombes chrétiennes. Des femmes elles-mêmes se plaisent à dérouter ainsi les habitudes mondaines ; il y en a qui s'appellent volontairement : Fétide, Méchante, Basse, Fugitive, Rejetée, Fumier. D'autres ont cherché ailleurs des noms propres à exprimer le changement qui s'est fait dans les âmes. Ainsi nous apparaissent des groupes charmants de mères et de filles, qui s'appellent, soit en latin, soit en grec, Sagesse, Foi, Espérance et Charité, d'autres qui choisissent le nom d'Irène, qui, en grec, signifie Paix ; celui d'Agapé, qui veut dire amour ; ou, pour exprimer la pureté de leur âme, prennent le nom gracieux de la neige, Chionia ; d'autres encore qui, voulant signifier leur récente illumination par le baptême, s'appellent Lucie, Lucine, dérivés de Lumière... » P. Allard, *Études d'histoire et d'archéologie*, 1899, p. 404-405. Cf. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Introd., p. 101.

2. Cf. *Inscript. christ.*, t. I, p. 587-613. On en a trouvé depuis plusieurs autres.

d'en compléter la liste à l'aide d'un livre quelconque de chronologie.

ANN. AP. J.-C.	CONSULS.	ANN. AP. J.-C.	CONSULS.
71	Vespasianus III et M. Coccejus Nerva	310	Maxentius III
107	Sura et Senecio	317 ou 330	Gallicanus
111	Piso et Bolanus	318(?)	Licinius V
168	Apronianus et Paullus	319	Constantinus Aug. V et Licinius Jun. Caes.
204	L. F. Cilo et M. A. Libo	323	Severus et Rufinus
217	Praesens et Extricatus	325	Sextus Coccejus Anicius Faustus Paulinus II et Julianus
234	Maximus et Urbanus	330	Fl. Gallicanus et Aur. Symmachus
235	Severus et T. Cl. Quintianus	331	Annius Bassus et Ablavus
238	Pius et Proc. Pontianus	333	Dalmatius et Zenophilus
239	L. Fulv. Aemilianus II et L. Naevius Aquilinus	334	Optatus et Anicius Paulinus jun.
256(?)	Glabrio	335	J. Constantius et Rufius Albinus
263	Albinus II et Maximus	336	Nepotianus et Facundus
268 ou 279	Paternus II	337	Felicianus et T. Fab. Titianus
269	Claudius Aug. et Paternus	338	Ursus et Polemius
273	Tacitus	339	Constantius Aug. II et Constans Aug.
274	Aurelianus Aug. II et Capitolinus	340	Acindinus et Proculus
279	Probus Aug. III et Nonius Paternus III	341	Marcellinus et Petronius Probinus
290	Diocletianus IIII et Maximianus III	342	Constantius III et Constans II Augg.
291	C. Tiberianus II et Cassius Dio	343	Placidus et Romulus
292	Hannibalianus et Asclepiodotus	344	Fl. Leontius et Fl. Sallustius Bonosus
295	Nummius Tuscus et Annius Anullinus	345	Amantius et Albinus
296	Diocletianus VI	346	Constantius Aug. IIII et Constans Aug. III
297	Maximianus Aug. V et Maximianus Caes. II	347	Rufinus et Eusebius
298	Anicius Faustus et Virius Gallus	348	Philippus et Salia
300	Constantius et Maximianus Caes. III	349	Limenius et Catullinus
301	T. Fl. Postumius Titianus Varus et Nepotianus	350	Fl. Anicius Sergius et Nigrianus
302	Constantius et Maximianus IIII	351	Vannentius et Decentius

ANN. AP. J.-C.	CONSULS.	ANN. AP. J.-C.	CONSULS.
352	Decentius et Paulus	385	Arcadius et Baudo
353	Constantius Aug. VI et Constantius II	386	Fl. Honorius et Eubodius
354	Constantius VII et Constantius III	387	Valentinianus III et Eutropius
355	Fl. Arbitio et Q. Fl. Lollianus Mavortius	388	Theodosius Aug. II et Mero- baudes III
356	Constantius VIII et Julianus Caes.	—	M. Maximus Aug. II
357	Constantius IX et Julianus II	389	Timasius et Promotus
358	Datianus et Cerealis	390	Valentinianus Aug. IIII et Neuterius
359	Eusebius et Ypatius	391	Fl. Titianus et Q. Aur. Sym- machus
360	Constantius Aug. X et Julia- nus Caes. III	392	Arcadius Aug. II et Fl. Ru- finus
361	Fl. Taurus et Fl. Florentius	393	Theodosius Aug. III et Eu- genius Aug.
362	Cl. Mamertinus et Fl. Nevitta	394	Nicomachus Flavianus
363	Julianus Aug. IIII et Sallustius	394	Arcadius III et Honorius II
364	Jovianus Aug. et Varronianus	395	Anicius Olybrius et Probinus
365	Valentinianus et Valens Augg.	396	Arcadius Aug. IIII et Hono- rius Aug. III
366	Gratianus et Dagalaifus	397	Fl. Caesarius et Nonius Atti- cus Maximus
367	Fl. Lupicinus et Jovinus	398	Honorius IIII et Fl. Euty- chianus
368	Valentinianus II et Valens II	399	Fl. Mallius Theodorus
369	Valentinianus N. P. et Victor	400	Fl. Stilico
370	Valentinianus III et Valens III	401	Fl. Vincentius et Fravita
371	Gratianus et Probus	402	Arcadius et Honorius Augg. V
372	Fl. Domitius Modestus et Fl. Arynthaëus	403	Theodosius Aug et Fl. Rumo- ridus
373	Valentinianus et Valens Augg. IIII	404	Honorius Aug. VI
374	Gratianus III et Equitius	405	Fl. Stilico II et Anthemius
376	Valens Aug. et Valentinianus	406	Arcadius Aug. VI et Anicius Petronius Probus
377	Gratianus IIII et Merobaudes	407	Honorius VII et Theodosius II Augg.
378	Valens Aug. VI et Valenti- nianus II	408	Anicius Bassus et Fl. Phi- lippus
379	Ausonius et Olybrius	409	Honorius VIII et Theodosius III Augg.
380	Gratianus V et Theodosius Aug.	410	Tertullus. — Varanes
381	Fl. Syagrius et Eucerus		
382	Cl. Antonius et Fl. Syagrius		
383	Merobaudes II et Saturninus		
384	Ricomeres et Clearchus		

ANN. AP. J.-C.	CONSULS.	ANN. AP. J.-C.	CONSULS.
411	Fl. Theodosius Aug. IIII	443	Petronius Maximus II et Pa- terius
412	Honorius Aug. VIII et Theo- dosius V	444	Theodosius Aug. XVIII et Albinus
414(?)	Constantius	445	Valentinianus VI
415	Honorius X et Theodosius VI	446	Aetius III et Symmachus
416	Theodosius VII et Junius Quartus Palladius	447	Calepius
417	Honorius XI et Constantius II	448	Rufius Praetextatus Postu- mianus
418	Honorius XII et Theodosius VIII	449	Asturius
419	Monaxius et Plinta	450	Valentinianus VII et Avienus
420(?)	Theodosius VIII et Cons- tantius III (?)	451	Adelfius
421	Eustathius et Agricola	452	Fl. Bassus Herculanus
422	Honorius XIII et Theodosius X	453	Opilio
423	Fl. Avitus Marinius et Asclepiodotus	454	Aetius et Studius
424	Fl. Castinus	455	Valentinianus VIII et An- themius
425	Johannes Aug.	456	Joannes et Varanes
—	Theodosius XI et Valenti- nianus	456	Eparchius Avitus
426	Theodosius XII et Valenti- nianus II Augg.	457	Fl. Constantinus et Rufus
427	Hierius et Artabures	458	Majorianus Aug.
428	Flav. Felix et Tauro	459	Ricimeres
430	Theodosius XIII et Plac. Va- lentinianus III Augg.	460	Magnus et Apollonius
431	Anicius Bassus et Antiochus	461	Severinus
432	Aetius	462	Leo II et Severus Augg.
433	Theodosius Aug. XIII et Petronius Maximus	463	Fl. Basilius
434	Fl. Aspares et Aravindus	464	Rusticus et Olybrius
435	Theodosius XV et Valenti- nianus IIII Augg.	465	Herminericus et Basiliscus
436	Fl. Senator et Isidorus	466	Leo III
437	Fl. Aetius et Sigisvultus	467	Puseus et Joannes
438	Theodosius XVI et Anicius Acilius Glabrio Faustus	468	Anthemius II
439	Theodosius XVII et Festus	469	Marcianus
440	Valentinianus V et Anatolius	470	Severus et Jordanes
442	Dioscorus	471	Leo IV et Probianus
		472	Festus et Marcianus
		473	Leo V
		474	Leo jun.
		476	Basiliscus II et Armatus
		479	Zeno Aug. III
		480	Fl. Basilius jun.
		481	Rufius Placidus

ANN. AP. J.-C.	CONSULS.	ANN. AP. J.-C.	CONSULS.
482	Severinus et Trocondes	510	Manlius Anicius Severinus Boethius
483	Anicius Acilius Aginatus Faustus	511	Fl. Felix
484	Venantius	513	Probus
485	Q. Aur. Memmius Symmachus	514	Senator
486	Caecina Mavortius Basilius Decius	515	Fl. Florentius
487	Boethius	516	Fl. Petro
488	Dynamius et Syfidius	517	Agapitus
489	Petronius Probinus	519	Fl. Eutharicus Cillica
490	Fl. Probus Faustus jun.	520	Rusticius
491	ou 526 Fl. Olybrius jun.	521	Valerius
492	Anastasius Aug. et Rufus	522	Symmachus et Boetius
493	Albinus	523	Fl. Maximus
494	Fl. Asterius et Praesidius	524	Opilio
495	Viator	525	Probus jun.
498	Paulinus	526	Fl. Anicius Olybrius
501	Avienus	527	Fl. Vettius Agorius Basilius Mavortius
502	Fl. Avienus jun.	529	Fl. Decius jun.
503	Volusianus	530	Lampadius et Orestes
504	Nicomachus Cethegus	534	Fl. Dec. Paulinus jun.
505	Fl. Theodorus	536	Belisarius
506	Fl. Messala	538	Joannes
507	Venantius	539 (?)	Fl. Appio
508	D. Mar. Venantius Basilius	540	Fl. Justinus
509	Importunus	541	Fl. Anicius Faustus Albinus Basilius.



Chapitre quatrième.

LES INSCRIPTIONS DOGMATIQUES.

LES inscriptions dogmatiques sont très nombreuses ; il y en a dans toutes les catacombes, et on en peut voir un choix dans les sections VIII et IX du Musée de Latran. Beaucoup sont antérieures à la paix, et par conséquent nous représentent indubitablement la foi de l'Église primitive. Les principales croyances chrétiennes s'y trouvent exprimées, en termes quelquefois voilés, mais qui pourtant ne sont pas équivoques.

LA FOI EN UN SEUL DIEU :

VIII·IN·NOMINE·DEI·IN·P
VIII·XXIII·DECESIT
NO·CON·PARENTES
to TI·TRES·HIC·CAPVT·AD·CAPVT

(Cim. de Cyriaque. — *Mus. Lat.*, VIII, 2.)

L'expression IN NOMINE DEI est la « formule initiale de tout acte chrétien solennel, la religion du Christ étant le culte par excellence du Dieu véritable et unique et la négation essentielle du polythéisme » (1). C'est pourquoi les chrétiens étaient appelés « Cultores Dei » (2). Très fréquente est la mention IN · DEO. Et Boldetti cite une inscription qui rend à un défunt ce beau témoignage : IN · VNV · DEV · CREDIDIT.

1. De Rossi, *Bullet.*, 1877, p. 26 (éd. franç.). Lire tout l'article.
2. Lactance, *Divin. Institut.*, l. V, c. 11 (*P. L.*, t. VI, col. 587).